



Établissement public du Musée National Picasso – Paris

Délibération du conseil d'administration n° 2011 – 16

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 5° de son article 11,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2011,

Adopte la délibération suivante :

Art. unique. – Le budget primitif pour l'exercice 2011 est ainsi modifié :

- tableau de financement abrégé : les emplois s'élèvent à 18.167.145 €.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2011
Par le conseil d'administration

Le président,
Anne BALDASSARI

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.